

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 juin 2023

Délibération n°2023/180

Nombre de conseillers :

En exercice : 66 Présents : 51 Votants : 58 Pour : 58 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le 26 juin à 18h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à Primarette, sous la présidence de Madame Sylvie DEZARNAUD, Présidente de la Communauté de communes. La séance du Conseil communautaire est ouverte au public et transmise en direct sur la chaîne Youtube de EBER dont le lien est disponible sur [www.entre-bievretrhone.fr](http://www.entre-bievretrhone.fr)

Date de convocation du Conseil : 20 juin 2023

### MEMBRES PRESENTS :

AGNIN	Mr MONTEYREMARDE Christian
ASSIEU	Mr SEGUI Jean-Michel
AUBERIVES SUR VAREZE	Mme CLARET Nelly
BEAUREPAIRE	Mr PAQUE Yannick - Mme MOULIN MARTIN Béatrice – Mme MONNERAY Annie – Mr SOLMAZ Kéan
BELLEGARDE POUSSIEU	Mme GRANGEOT Christelle
BOUGE CHAMBALUD	Mr ANDRE Sébastien
CHALON	Mme TYRODE Elisabeth
CHANAS	Mr MALATRAIT Jean Charles - Mme COULAUD Raymonde
CHEYSSIEU	Mr BONNETON Gilles
COUR ET BUIS	Mr GARNIER Jacques
JARCIEU	Mr BERHAULT Yann
LE PEAGE DE ROUSSILLON	Mr MONDANGE André – Mme ALBUS Delphine – Mr COURION Sébastien
LES ROCHES DE CONDRIEU	Mme DUGUA Isabelle – Mr PAVONI Jean-François
MOISSIEU SUR DOLON	Mr MANIN Gilbert
MONSTEROUX MILIEU	Mr MERLIN Denis
MONTSEVEROUX	Mr PIVOTSKY Pierre
PISIEU	Mr DURIEUX Jean Luc
POMMIER DE BEAUREPAIRE	Mr PASCAL Michel
PRIMARETTE	Mr MERCIER Serge
REVEL TOURDAN	Mme DEZARNAUD Sylvie
ROUSSILLON	Mr DURANTON Robert – Mr PEY René – Mme BONNET Josette – Mr ROUSVOAL Marc – Mme HAINAUD Marie-Christine - Mme LINOSSIER Nathalie
SABLONS	Mr TEIL Laurent
SAINTE ALBAN DU RHONE	Mr CHAMBON Denis
SAINTE BARTHELEMY	Mr BECT Gérard
SAINTE CLAIR DU RHONE	Mr MERLIN Olivier
SAINTE JULIEN DE L'HERMS	Mr MONTEYREMARDE Axel
SAINTE MAURICE L'EXIL	Mr GENTY Philippe - Mr CORRADINI Louis – Mme RABIER Christine – Mr RULLIERE Claude - Mme CHOUCANE Aida
SAINTE PRIM	Mr CROS Michel
SAINTE ROMAIN DE SURIEU	Mr MOUCHIROUD Robert

SALAISE SUR SANNE

Mr VIAL Gilles – Mme BUNIAZET Françoise – Mme GIRAUD  
Dominique - Mr AZZOPARDI Xavier  
Mr LHERMET Claude  
Mr REY Jean Marc

SONNAY  
VERNIOZ

**EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mr VIALLATTE Régis pouvoir à Mr LHERMET Claude – Mr DARBON Thierry pouvoir à Mme ALBUS Delphine – Mme ROBERJOT Véronique pouvoir à Mr MONDANGE André - Mr BOUSSARD Gérard pouvoir à Mr ROUSVOAL Marc – Mme MOREL Nathalie pouvoir à Mr TEIL Laurent - Mme LECOUTRE Sandrine pouvoir à Mr MERLIN Olivier - Mme LIBERO Marie-France pouvoir à Mr RULLIERE Claude -

**EXCUSES** : Mr DOLPHIN Jean Michel - Mr FLAMANT Yann – Mr GIRARD Gabriel – Mr IMBLOT Jean-Paul - Mr ILTIS Laurent – Mme OGIER Karelle – Mme BATARAY Zerrin - Mr DESSEIGNET Frédéric – Mr SATRE Luc

Monsieur Robert DURANTON a été élu secrétaire de séance.



**OBJET : Culture : choix de délégataire pour la gestion et l'exploitation du cinéma l'Oron**

Madame la Vice-présidente rappelle que par délibération en date du 26 septembre 2022, la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône s'est prononcée sur le principe du recours à une concession de service public pour la gestion et l'exploitation cinéma intercommunal « L'Oron », situé sur la Commune de Beaurepaire, dans le cadre des dispositions du Code de la commande publique et des articles L.1411-1 et suivants du CGCT.

La procédure a été initiée dans les conditions fixées par les articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales dans le cadre d'une procédure restreinte.

Une seule candidature a ainsi été reçue dans les délais impartis : MC4 Distribution.

A la suite de l'instruction en commission DSP et au terme des négociations avec le candidat, l'offre finale du candidat a été analysée.

L'offre produite apparaît intéressante pour la Communauté de communes. Elle garantit une qualité de service élevée et la mise à disposition de moyens cohérents avec la nature et la qualité du service proposé, en réponse aux attentes de la collectivité.

Aussi Madame la Vice-présidente propose de retenir le candidat MC4 Distribution pour la gestion et l'exploitation du cinéma intercommunal « L'Oron », dans le cadre d'un contrat de concession de service public qui permettra à la collectivité de disposer de moyens de contrôle et de maîtrise de l'exécution du contrat par le concessionnaire sur une durée de 4 ans.

Le rapport de la Commission de Délégation de service public portant sur les candidatures, ainsi que le rapport sur le choix du concessionnaire sont fournis en annexe.

Le projet de contrat est également joint en annexe.

Il est prévu que l'exécution du contrat prenne effet à la date de livraison de l'équipement et s'achève 4 années après. La date prévisionnelle de livraison est le 27/09/2023.

\*\*\*

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 26 septembre 2022 approuvant le choix de la délégation de service public comme mode d'exploitation et de gestion du cinéma intercommunal l'Oron à Beaurepaire,
- Vu le rapport de la commission de délégation de service public portant sur les candidatures,
- Vu le rapport de la commission de délégation de service public portant sur les offres remises par les candidats,
- Vu le rapport de Madame la Présidente présentant les motifs du choix du candidat,
- Vu le projet de contrat de délégation de service public et ses annexes,

Considérant l'exposé ci-dessus présenté,

**Le Conseil communautaire,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** le choix du candidat MC4 Distribution comme délégataire de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma l'Oron à Beaurepaire,

**APPROUVE** les termes du contrat de concession et ses annexes, parmi lesquelles le Règlement intérieur, à intervenir entre la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône et MC4 distribution,

**AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier,

**CHARGE** Madame la Présidente et Madame la Responsable du service de gestion comptable de Roussillon, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
La Présidente,  
**Sylvie DEZARNAUD**